

Arbonne-la-Forêt



Infos

édition Juin 2018

EDUCATION, JEUNESSE, LIEN SOCIAL

Ecole élémentaire
Sectorisation des
collégiens
Assemblée des jeunes
Les rencontres du lundi
Pages 2 à 3

DEVELOPPEMENT, SAUVEGARDE DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le réseau de
téléphonie mobile
Page 3

FINANCES

Budget 2018
Pages 4 à 6

VIE DU VILLAGE

14 juillet
Utilisation des
matériels bruyants
Pages 6 à 7

INFORMATIONS

Etat civil
Page 7



Editorial

Les réformes, denses depuis quelques années pour les communes, ne sont pas sans conséquences pour leur fonctionnement et le travail des élus comme pour les habitants :

La création de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la création de ses services, avec transfert de certaines compétences au 1^{er} janvier 2018, ont exigé et exigent une vision élargie et une projection plus forte dans le temps. Au quotidien cela impose de nombreuses réunions et une implication dans un territoire agrandi. Il faudra du temps pour mesurer les conséquences de cette vaste réforme territoriale... voulue au niveau national par le législateur depuis une vingtaine d'années.

La création des plans locaux d'urbanisme, voulue aussi par l'Etat sur tout le territoire national, pour répondre à des objectifs techniques, humains et écologiques : densification de la population en zone péri-urbaine, sauvegarde des zones agricoles et protection des zones forestières. Demain verra se multiplier les plans locaux d'urbanisme intercommunaux...

Les contraintes budgétaires pèsent également sur la vie des communes : baisse des dotations voire des sources de recettes relevant jusque là des communes (taxe d'habitation notamment).

Tant de changements ne peuvent intervenir sans questionnements, sans actions et réactions de la part des élus municipaux mais sans que les citoyens ne perdent de vue que toutes ces réformes ont été et sont votées par eux en qualité d'électeurs des parlementaires. Soyons donc tous vigilants et responsables du présent comme du proche avenir.

C'est dans ce contexte que nous vous présentons les budgets votés par le conseil municipal pour l'exercice 2018... déjà bien avancé mais les dotations de l'Etat sont tardivement intervenues pour les communes et quelques incertitudes existent encore.

La poursuite de la réhabilitation de l'église va reprendre après des difficultés administratives et de mauvaises conditions météorologiques. Les écoles sont aussi notre préoccupation et nous engageons la mise aux normes des deux bâtiments scolaires. Forêts et chemins, après un long et dur hiver, ont demandé attention, vigilance et... dépenses fortes... du travail reste à faire. Nous osons rêver d'une recette encore incertaine qui pourrait être affectée à la réfection de la rue Neuve, du monument aux morts jusqu'au carrefour avec la rue Saint Roch...

Bonne lecture, bon été et bonnes vacances à tous.

Colette GABET





L'école élémentaire

58 enfants sont à ce jour inscrits et notre école a été classée par l'Inspection académique sur la liste des communes «en ouverture conditionnelle» pour la rentrée 2018/2019, ce qui signifie une possible ouverture de la 3^e classe, tant attendue, si les chiffres actuels sont confirmés le jour de la rentrée et si des situations ne sont pas plus urgentes que la nôtre dans notre département... souhaitons que cette fois soit la bonne.



Sectorisation des collégiens - rentrée scolaire 2018/2019



Aucune réunion n'a été organisée depuis celle du 4^e trimestre 2017 et la lettre conjointe écrite par les trois maires concernés pour notre territoire (Arbonne-la-Forêt, Barbizon et Saint-Martin-en-Bière) est restée sans suite. Le proviseur de Lucien Cézard a invité les représentants des parents d'élèves et les trois élus concernés à une réunion tenue le 17 mai dernier, en présence de Madame la conseillère départementale et de la société Veolia transport.

Les agents de cette dernière ont présenté un projet dont les éléments seront repris sur la maquette en cours d'achèvement pour la rentrée. Malgré toutes les assurances données par le Département et Veolia, force est de constater que nos enfants connaîtrons un allongement de leur temps de trajet de 30 minutes par jour «environ». Le proviseur, qui est une personne très constructive, s'est déclaré prêt à étudier toute amélioration possible relevant de ses pouvoirs : la durée de la pose méridienne, l'équilibre dans les horaires : horaires tôt le matin et sortie en priorité et inversement.

Pourquoi rester sur un flou qui a généré bien des craintes et critiques concernant le temps sérieusement prévisible.... et ne pas faire un essai tous ensemble (une quinzaine de personnes) dans les conditions et en temps réels... proposition de notre commune restée sans réponse. Le Département et Veolia ont prévu un premier bilan de rentrée le 4 octobre prochain avec les mêmes partenaires.

Assemblée des jeunes

Le samedi 9 juin à 10h30, l'assemblée des jeunes a remis solennellement le montant de la vente des photophores de Noël (180,00 €) aux Restos du Coeur, en présence de Mr Ledoux dirigeant de l'antenne de Vaux-le-Pénil, de Colette Gabet maire et de Marie Legendre adjointe en charge de la communication et de l'animation.



Nos jeunes ont donné beaucoup de leur temps et de leur énergie au cours de ces dernières années en participant à diverses réunions et manifestations (inauguration du parcours de santé, décorations de Noël, don aux Restos du coeur....) .

Pour les remercier de leur implication dans la vie du village, ils ont participé le 23 juin à une journée au parc La France Miniature à Elancourt .

Les rencontres du lundi

Depuis le mois de février, un espace de jeux est ouvert à tous les arbonnais le lundi après-midi, tous les quinze jours, dans la salle des jeunes, à la maison René Lefèvre. Les participants partagent thé ou café, un moment de convivialité et de jeux (échecs, scrabble, cartes ...).

Des sorties pourront aussi être proposées (expositions, spectacles...)

N'hésitez pas à rejoindre ce groupe.



Une première sortie : des arbonnais à la Cartonnerie....

Le 23 avril dernier, une douzaine d'arbonnais a participé à une sortie à l'Espace Pierre Bachelet. Au programme, «La Romance de Paris», une comédie musicale construite autour des chansons des années 50 à 70.

D'autres événements de ce type (sorties au cinéma, au théâtre, visites d'expositions...) pourront vous être proposés. Si vous êtes intéressé(e) et souhaitez être informé(e), déposez vos coordonnées à la mairie (nom, n° de téléphone fixe et/ou mobile, coordonnées mail).

DEVELOPPEMENT SAUVEGARDE DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le réseau de téléphonie mobile



Le projet d'implantation d'une antenne par la société Free, déjà évoqué, se concrétise. Les travaux d'installation de cette antenne "en forme d'arbre" seront réalisés à l'automne, derrière le cimetière, côté centre équestre, sans que le local technique de 25 mètres carrés ne soit visible du cimetière.

Un autre projet est en cours d'étude avec la société ITAS qui a pour objectif premier de renforcer la desserte du péage autoroutier de Fleury-en-Bière. L'implantation de l'antenne est envisagée dans la partie sud du village, ce qui devrait en améliorer la desserte.



Les budgets pour l'année 2018 ont été adoptés en séance publique le 12 avril 2018. Cette année encore et pour la 4^{ème} année consécutive, les élus se sont attachés à établir un budget maîtrisé sans augmenter les taux d'imposition communaux et toujours sans avoir recours à l'emprunt. Ils ont tout autant voulu maintenir l'offre de services publics pour accompagner les arbonnais dans leur vie quotidienne et poursuivre la valorisation du patrimoine communal.

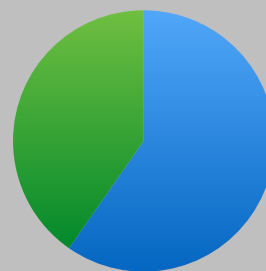
Grâce aux efforts constants réalisés pour rationaliser les dépenses, pour rechercher des subventions, cet objectif a pu être atteint.

Le budget communal retrace l'ensemble des ressources et des dépenses qui seront mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de la municipalité.

Montant global

1 491 634,00 €

Investissement
601 563,00 €



Fonctionnement
890 071,00 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : Le montant tous mouvements confondus s'élève à 890 071 €.

Charges à caractère général (bâtiments, voirie, énergie, frais postaux et téléphone, cérémonies....)	258 597 €	29,05 %
Charges de personnel	258 572 €	29,05 %
Restitution de dotation à l'Etat au titre de la solidarité des territoires	20 000 €	2,25 %
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contributions organismes divers : écoles – sécurité incendie PNR – CCAS)	144 740 €	16,26 %
Charges financières (intérêts d'emprunts)	12 919 €	1,45 %
Virement à la section d'investissement	190 367 €	21,39 %
Charges exceptionnelles	1 000 €	0,11 %
Charges imprévues	3 876 €	0,44 %

Ces dépenses courantes sont financées par les **recettes de fonctionnement** qui proviennent essentiellement des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des produits liés à la cantine, à la garderie, au fonctionnement du regroupement pédagogique (maternelle), du solde positif du budget 2017, de la location du terrain pour l'antenne mobile.

A noter que nous avons terminé l'année 2017 avec un bon résultat du compte administratif de la commune 172 873 € auxquels s'ajoute le résultat de clôture du budget assainissement (compétence communauté d'agglomération au 1er janvier 2018), c'est donc 224 134 € qui ont pu être affectés en recettes de fonctionnement.

Solde positif du budget 2017	224 134 €	25,18 %
Produits (cantine, garderie, école, autres redevances ...)	100 550 €	11,30 %
Impôts et taxes	412 230 €	46,31 %
Dotations de l'Etat	121 930 €	13,70 %
Autres produits (location salle des fêtes, location terrain pour l'antenne mobile)	23 003 €	2,59 %
Produits exceptionnels (remboursement assurance et dons)	8 224 €	0,92 %

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : Le montant des dépenses s'élève à 601 563 €.

La valorisation du patrimoine communal est poursuivie avec les travaux de réhabilitation de l'église 2^{ème} tranche (ravalement du chevet, des murs gouttereaux de la nef et de la façade ouest, reprise de la couverture du versant nord). La provision résultant de la vente de la parcelle communale rue de la Gare est maintenue et donnera lieu à des décisions budgétaires qui seront à programmer afin de répondre au mieux aux arbonnais et à l'avenir de la commune.

Eglise (1 ^{ère} tranche) solde	1 224 €	0,20 %
Eglise (chevet, façade ouest, couverture versant nord) – 2 ^{ème} tranche + aménagement allée	218 531 €	36,33 %
Ecoles (sortie de secours)	10 000 €	1,66 %
Remboursement d'emprunts contractés avant 2001	64 545 €	10,73 %
Alimentation électrique rue de la Gare	5 807 €	0,97 %
Signalisation routière, signalétique	4 600 €	0,77 %
Voirie	10 000 €	1,66 %
Matériels (nettoyeur haute pression, aspirateur)	660 €	0,11 %
Diverses installations (cloison salle des fêtes, extincteur...)	2 287 €	0,38 %
Excédent 2017 BP assainissement	172 909 €	28,74 %
Provision centre bourg	111 000 €	18,45 %

Ces dépenses sont financées par les **recettes d'investissement** issues principalement du virement de la section de fonctionnement, de dotations (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement) et de subventions.

Subventions (église, toiture école maternelle, voirie)	195 929 €	32,57 %
Virement de la section de fonctionnement	190 367 €	31,64 %
Remboursement de TVA – Taxe d'aménagement	132 625 €	22,05 %
Solde d'exécution reporté (BP assainissement et commune)	82 642 €	13,74 %

BUDGET « C.C.A.S. » et BUDGET « CAISSE DES ECOLES »

Le budget « C.C.A.S. » s'élève à **12 645 €** et celui de la « Caisse des Ecoles » à **28 890 €**

VIE DU VILLAGE

14 juillet 2018

Depuis quelques années, Arbonne-la-Forêt a renoué avec la traditionnelle course cycliste du 14 juillet.

Elle se déroulera sur le circuit habituel à partir de 14h.

Venez nombreux encourager les coureurs.

Comme les années précédentes, une animation pour les enfants est prévue à partir de 10h.

Renouant aussi avec la tradition :

**Un buffet républicain - réservé aux arbonnais -
vous sera offert à partir de 19h
dans le parc de la maison René Lefèvre.**

Inscrivez-vous en indiquant le nombre de participants avant le 9 juillet par courriel adressé sur mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr ou au secrétariat par téléphone.



RAPPEL

ARRETE DU MAIRE
n° 2016/25 du 1 juin 2016

A compter du premier juin deux mille seize, l'usage des engins, appareils motorisés de jardinage et de bricolage est réglementé comme suit :

Article 1^{er}

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures.
- Samedi : de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.
- Dimanche et jours fériés : de 10 heures à 12 heures.**

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Cély-en-Bière,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Melun
- La Commune d'Arbonne la Forêt.

Avec un peu de civisme
nous pouvons tous participer à notre cadre de vie commun.

INFORMATIONS



Ils sont nés

[Rose De Oliveira le 11 décembre 2017](#)

[May-Lynn Pournon le 15 février 2018](#)

[Angelo Bertrand le 12 avril 2018](#)

Ils se sont dit



[Angélique Beaumont et Lionel Dorize le 19 mai 2018](#)

Ils nous ont quittés

Léonard Poryles le 6 février 2018

Paul Jost le 14 février 2018

Michel Guillemot le 18 février 2018

